REGLEMENT DE COURSE

PARCOURS

La montée du Poupet : 17.5 km en 3 ascensions et 2 descentes à travers les pâturages et la forêt de foyards et de sapins, 666 m de dénivelée positive pour 259 m de dénivelée négative. Départ Salins-les-Bains (340m) et arrivée au sommet du Poupet (747 m).
La course cadet(te) : 7.5 km se déroulant sur la partie finale de la montée du Poupet. Départ du village d'Ivrey (440m) et arrivée au sommet du Poupet (747 m).
La randonnée : 10 km pour rejoindre les coureurs dans les 2 derniers kilomètres. Départ 8 heures 30 place des Salines.

ORGANISATION

ASSOCIATION VOLODALEN et ENTENTE JURA CENTRE ATHLETISME

CHARTE DEVELOPEMENT DURABLE

La Montée du Poupet s'est engagée dans une démarche de développement durable depuis l'édition 2010 et a été labellisée au niveau départemental et régional. Elle est soucieuse d'être actrice aux côtés des collectivités et renouvelle chaque année son action éco-citoyenne de façon plus respectueuse encore de l'environnement et des hommes par la promotion des valeurs du sport, la sensibilisation des coureurs et des bénévoles au développement durable. La Montée du Poupet a élaboré une charte « Développement Durable » disponible sur le site www.montee-poupet.eu, à respecter par tous. Un coureur ne respectant pas cette charte pourra être disqualifié.

CATEGORIES

La montée du Poupet : possibilité de concourir à partir de la catégorie Junior.
La course Cadet(te) : seuls les cadets et cadettes ont la possibilité de prendre le départ.

CHAMPIONNATS FRANCHE COMTÉ ET DU JURA MONTAGNE

La montée du Poupet sera support aux championnats régionaux et départementaux de courses en montagne.

CHALLENGE DEPARTEMENTAL

La montée du Poupet compte pour le challenge départemental 2016 courses Hors Stade, classée H.C.

HORAIRES

La montée du Poupet : le départ sera donné Rue de la République (à proximité de la place des salines royales) le dimanche 15 mai 2016 à 10 heures - Première arrivée 11 heures en haut du Poupet.

La course cadet(te) : le départ sera donné au village d'Ivrey le dimanche 15 mai 2016 à 10h40.

BARRIÈRE HORAIRE

Une barrière horaire sera mise en place au pied de la dernière côte. Seuls les coureurs passant avant 12h30 à ce carrefour seront autorisés à terminer la course ; les autres coureurs devront arrêter et rejoindre les navettes de retour.

PARKINGS

Plusieurs parkings seront accessibles aux compétiteurs et aux spectateurs.

- Place des salines royales
- Rue des quais
- Place Aubarède
- Place et rampe Barbarine
- Parking du lycée Victor Considérant
- Autour de la salle de la Communauté de Communes du Pays de salins.

CLASSEMENTS

La montée du Poupet : classement scratch et catégories de junior à vétéran 4 - hommes et femmes.
La course cadet(te) : classement cadet – hommes et femmes.

EX-ÆQUO

Un seul coureur sera déclaré vainqueur aussi bien au scratch qu'en catégorie en cas d'ex-æquo.

INSCRIPTIONS

Les bulletins d'inscription devront être envoyés avant le mercredi 11/05/2016 à Montée du Poupet – Volodalen Solidaire – 6 route du Chalet – 39270 Plaisia. Des inscriptions sur place seront encore possibles le samedi 14/05/2016 de 17h à 19h30 au tarif de 18€ et le jour de la course jusqu'à 9h30 majorées à 25€. Aucune inscription par téléphone ne sera accordée. Les inscriptions par internet se feront sur le site www.volodalen.com jusqu'au vendredi 13/05/2016.

En fonction du nombre d'inscrits, les organisateurs se réservent le droit de bloquer les inscriptions à quelques moments que ce soit.

ENGAGEMENT

Toute inscription envoyée sera un engagement ferme et définitif. Il ne pourra faire l'objet de remboursement pour quelque raison que ce soit. Aucun transfert d'inscription ne sera autorisé.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les participants devront acquitter un droit d'engagement de 18 € (pour la montée du Poupet et la course cadet(te)). Sur place, c'est à dire le samedi 14/05/2016 et le jour de la course, les droits s'élèveront à 25 €. Le prix de l'inscription à la randonnée est de 10 €.

OBTENTION DU DOSSARD

- LICENCIE FFA : copie de votre licence compétition, ou Athlé Santé Loisir, ou Pass'Running.
- LICENCIE FFTRI : copie de votre licence compétition.
- LICENCIE FSCF, FSGT et UFOLEP : copie de votre licence sur laquelle figure la mention de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.
- NON LICENCIE : un certificat médical datant de moins d'un an avec la mention : «Aptitude a la pratique de la course a pied et de l'athlétisme en compétition ».

Les copies de licences d'autres disciplines sportives nécessitant un certificat médical ne sont plus acceptées.

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards pourront être récupérés samedi 14 mai 2016 de 17h00 à 19h30, à la Maison Familiale de Blégny à Salins (*800m après la gendarmerie*), et le dimanche 15 mai 2016 jusqu'à 9h30 dans le bâtiment des Poêles des anciennes Salines Royales.

PORT DU DOSSARD

Les dossards devront être portés sur la poitrine et non pliés, auquel cas le numéro ne pourra être lu au passage sous le portique d'arrivée. Aucune réclamation ne sera prise en compte en cas de non classement.

PUCES ELECTRONIQUES

Des puces électroniques sont remises avec le dossard. Elles doivent être attachées à une chaussure grâce au bracelet plastique, en suivant le mode d'emploi fourni. Une mauvaise installation pourrait compromettre la détection et le classement du coureur qui en porterait la responsabilité. Le coureur devra également restituer la puce sans quoi la caution demandée ne sera pas restituée.

JURY

Quatre juges arbitres seront présents sur la course. Tout litige sera réglé par ces juges et les deux responsables de l'épreuve.

RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera prise en compte s'il s'avère que le dommage est consécutif, soit à un bulletin d'inscription mal rempli ou incomplet, soit au non respect de l'un des points du règlement.

PASTA PARTY

Sur réservation, une pasta party avec animation musicale est organisée le samedi soir à la Maison Familiale de Blégny à 19h30 au prix de 12 €

REPAS D'APRES COURSE

Sur réservation, un repas d'après course sera servi au tarif de 11 € à la salle de la Communauté de Communes du Pays de Salins (CCPS) avenue du Général De Gaulle. Menu : entrée, viande, légumes, fromage, dessert.

HEBERGEMENT

L'organisation peut mettre à disposition des dortoirs de 6 à 10 personnes sur réservation uniquement au prix de 20 € par personne avec petit déjeuner sur place. Mais de préférence, donnez la priorité à ceux qui nous soutiennent :

- Hôtel de Paris 39600 ARBOIS – L'Auberge du Comtois 39110 PONT D'HERY
- Château de Germigney 39600 PORT LESNEY – Hôtel des Cépages 39600 ARBOIS
- Hôtel des messageries 39600 ARBOIS

Autres possibilités : Camping/caravaning 39110 SALINS-les-BAINS – Gîtes ou chambres d'hôtes renseignements à l'Office du Tourisme de Salins au 03 84 73 01 34.

TRANSPORT DES SACS

Le transport des sacs de coureurs est prévu du départ (9h50) à l'arrivée. Véhicules de transports devant la Poste (50m avant l'aire de départ) :

- NAVETTE 1 : dossard 1 à 380 (Etiquettes bleues)
- NAVETTE 2 : dossard 381 au 760 (Etiquettes vertes)
- NAVETTE 3 : dossard 761 à 1140 (Etiquettes rouges)
- NAVETTE 4 : dossard 1141 à 1500 (Etiquettes jaunes)

NAVETTES

Trois cars et six masters assureront des rotations pour redescendre les coureurs depuis le mont Poupet. Ils seront stationnés au pied de la dernière côte (Km 14.8). Pour les plus pressés, descente possible par le sentier Pasteur [1 km] où une navette fera des rotations également.

ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance Responsabilité civile contractée auprès de SMACL – Crédit Agricole Orgelet.
Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

CIRCULATION

Les participants devront respecter le code de la route. Les carrefours seront gardés par des signaleurs chargés de la circulation. La dernière côte de Poupet et l'accès a l'arrivée seront interdits à la circulation, y compris cycliste, par arrêté municipal de 10h30 à 12h45, sauf organisation, secours, sécurité, gendarmerie, médecins.

CYCLISTES

Aucun athlète ne pourra être accompagné lors de la course sous peine d'être disqualifié. La direction de course, les signaleurs, les juges arbitres, la gendarmerie et la police municipale seront habilités à prendre la décision d'arrêter tout cycliste roulant parmi les coureurs.

RAVITAILLEMENT

Trois points d'eau (km 3,8 - km 12,2 - km 16,3) et trois ravitaillements (km 6,5 - km 10 – km 14,5) sont prévus le long du parcours ainsi qu'un poste final.

DOUCHES

Des vestiaires sont prévus après la redescente des participants : Gymnase de la Communauté de Communes du Pays de Salins (CCPS) avenue du Général De Gaulle.

ASSISTANCE MEDICALE

Un médecin sera présent sur l'épreuve, ainsi que les Sapeurs Pompiers du S.D.I.S du Jura. Les médecins de la course pourront empêcher un athlète de prendre le départ, s'ils jugent opportun de le faire, ou pourront l'arrêter en cours d'épreuve.

CONTROLES ANTIDOPAGE

Des contrôles antidopage pourront être réalisés. Les athlètes seront nommés ou tirés au sort par le médecin officiel délégué par Jeunesse et Sports ou par la Fédération Française d'Athlétisme. Pour les athlètes récompensés, les primes dues seront sous conditions suspensives en attente des résultats des contrôles et seront envoyées aux athlètes ultérieurement.

RECOURS

La Montée du Poupet s'est assurée les services d'un avocat. Tous problèmes rencontrés dans le cadre de la manifestation, par les compétiteurs, les spectateurs, l'administration, les partenaires et mécènes, la presse et autres prestataires de service (*sécurité civile, groupes musicaux, traiteurs, contrôles anti dopage, coureurs, spectateurs, informatique, etc.)* seront transmis immédiatement à cet avocat pour instruction.

RECOMPENSES

- Souvenir à tous les coureurs au retrait du dossard.
- Une rose à l'arrivée à chaque féminine.

- Tirage au sort de dossard pour de nombreux lots : lampes, petit mobilier, lots de vin du Jura, produits locaux et régionaux, ensembles de sport, etc.
- Les 3 clubs non jurassiens les plus représentés (*inscriptions groupées – dossards groupés*) au nombre de coureurs, seront récompensés.
    - 1) 36 bouteilles AOC côtes du Jura
    - 2) 24 bouteilles AOC côtes du Jura
    - 3) 12 bouteilles AOC côtes du Jura
- Des primes, de 450 Euros à 30 Euros, seront distribuées du 1er au 15ème homme
- Des primes, de 450 Euros à 30 Euros, seront distribuées de la 1ère à la 8ème femme.
- Des primes de 100 Euros à 60 Euros aux 3 premiers V1 H ou F.

Les primes seront non cumulables. Les primes du 1er homme et de la 1ère femme seront doublées en cas de record de l'épreuve.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Les prix seront remis en chèque au nom des primés.

RESULTATS

Les résultats seront affichés au fur et à mesure des arrivées sur place, ainsi qu'à la salle de la Communauté de Communes du Pays de Salins (CCPS) avenue du Général De Gaulle. Les résultats seront également envoyés à chaque participant par l'intermédiaire du journal « Le Progrès » avec le compte rendu sportif. Les résultats seront consultables sur le site internet de la course le soir même.

C.I.N.L

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, tout coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire de notre organisation "la Montée du Poupet" chaque coureur peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Pour les coureurs qui ne le souhaitent pas, il vous suffit de nous écrire en indiquant votre nom, prénom et adresse.

IMAGE

En s'inscrivant, les concurrents reconnaissent et autorisent les organisateurs, les partenaires, les médias et prestataires de service à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prisent à l'occasion de leur présence ou participation à la Montée du Poupet, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour une durée illimitée autorisée par la loi, les règlements, les traités en vigueur et ce sans prétendre à aucune contrepartie financière.

ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ACCEPTATION

Tout concurrent reconnait avoir prix connaissance du présent règlement et à en accepter et respecter les clauses sous peine de disqualification.

REMISE DES PRIX

Elle se déroulera à la salle de la Communauté de Communes du Pays de Salins (CCPS) avenue du Général De Gaulle.

- 14h30 : Tirage au sort parmi les coureurs présents
- 15h00 : Scratch et catégories
- 16h00 : Pot de l'amitié offert par la Municipalité de SALINS-LES-BAINS.

ACTION CARITATIVE

1 € par coureur sera reversé à l'AFM.
1 € par coureur sera destiné aux projets solidaires de l'association Volodalen au Bénin.

ANIMATIONS MUSICALES

Des groupes musicaux seront présents dans les villages traversés, le long du parcours, durant le repas d'après course et lors de la remise des prix.